



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Participation patronale

Question écrite n° 18267

Texte de la question

M. Bernard Accoyer appelle l'attention de M. le ministre du logement sur l'éventuelle baisse du 1 p. 100 logement. Les financements accordés au titre du « 1 p. 100 logement » sont destinés à faciliter l'accès des salariés à la propriété ou leur entrée dans un logement locatif. Les conséquences d'une telle réduction seraient lourdes. Le nombre de logements construits subirait un fléchissement important d'un nouvel amoindrissement de la contribution patronale, qui n'est plus que de 0,45 p. 100. Pres de 150 000 familles bénéficient chaque année d'un prêt dont l'origine est constituée par ce versement. Une nouvelle baisse ne pourrait que conduire à la mort de ce système. Il lui demande, si telle est son intention, quelles mesures il entend prendre afin de pallier la dégradation du système du 1 p. 100 logement.

Texte de la réponse

Le ministre du logement est convaincu de la très grande utilité du 1 p. 100 logement. Sa suppression, ou seulement son affaiblissement par une baisse du taux de la collecte, aurait des conséquences sérieuses sur le financement du logement social, qu'il s'agisse de l'accession à la propriété ou des opérations locatives. Le 1 p. 100 logement apporte en effet chaque année 13 milliards de francs au logement, soit à peu près le même montant que les aides budgétaires à la pierre. Sur la proposition du ministre du logement, le Gouvernement a décidé de ne pas modifier le taux de la collecte qui sera donc maintenu à son niveau actuel de 0,45 p. 100. Par contre, il est envisagé avec les intéressés le principe d'une participation volontaire et exceptionnelle au FNAL d'un montant maximum de 1 milliard de francs dont les modalités pourront être fixées par voie conventionnelle en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Accoyer Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18267

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4640

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5188